

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton du BEAUSSET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2014 – 11 - 09

Séance du 18 novembre 2014

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 28

L'an deux mille quatorze, le dix huit novembre,

Représentés : 5

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER
réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la
présidence de Monsieur le Maire.

OBJET :

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire
Adjoints : Mesdames GOHARD, NOUYRIGAT, SAMAT,
VANPEE, Messieurs BAGNO, FERRARA, HERBAUT,
JOANNON, LE VAN DA.

**SUBVENTIONS AUX
ASSOCIATIONS**

**BUDGET
SUPPLEMENTAIRE
DE LA COMMUNE**

Conseillers Municipaux : Mesdames, BERTOIA, CIDALE,
GIACALONE, LALESART, LEITE, MANFREDI-MARIN,
MOTUS-JAQUIER, NEGREL-SALLES, ORSINI, PELOT-
PAPPALARDO, TROGNO, VALVERDE, Messieurs,
BUONCRISTIANI, CATTALU, GIULIANO, GUEGUEN, SERRE,
VALENTIN

EXERCICE 2014

Etaient représentés :

Conseillers Municipaux : Madame Isabelle VIDAL (procuration à
Monsieur le Maire), Messieurs Jean-Luc BERNARD (procuration à
Madame Elisabeth LALESART), Pierre LUCIANO (procuration à
Madame Sabine GIACALONE), Jean-Paul ROCHE (procuration à
Monsieur Jean-Michel VALENTIN), Louis SAOUT (procuration à
Monsieur Louis FERRARA).

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Madame Sabine GIACALONE,
Secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20141118-DEL20141109-DE
Date de télétransmission : 20/11/2014
Date de réception préfecture : 20/11/2014

Afin de permettre le bon fonctionnement des Associations dont le caractère d'utilité communale est expressément établi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter les subventions complémentaires pour les associations ci-après :

ASSOCIATIONS Compte N° 6574	Propositions
Association des Chasseurs Propriétaires	684
Progrès Musical	1 000
Société Nautique du Golfe des Lecques	942
Tennis Club Saint Cyrien	1 840
TOTAL Compte 65 74	4 466

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les modalités d'attribution de ces subventions, lesquelles sont traduites dans le Budget Supplémentaire de la Commune, exercice 2014, présenté en la présente séance.

Les Conseillers Municipaux appartenant au Conseil d'Administration de certaines Associations ne participent pas au vote. Ainsi, s'agissant de l'association listée ci-dessous, le scrutin donne le résultat suivant :

Tennis Club Saint Cyrien

29 Voix POUR

3 ABSTENTIONS

(Monsieur Jean-Luc BERNARD (procuration à Madame Elisabeth LALESART) Mesdames Elisabeth LALESART, Stéphanie LEITE.

1 NE PARTICIPE PAS AU VOTE (Monsieur Yannick GUEGUEN)

Pour les autres Associations, le Conseil Municipal, après avoir pris en considération le caractère d'utilité communale que ces organismes présentent, et par :

30 Voix POUR

3 ABSTENTIONS

(Monsieur Jean-Luc BERNARD (procuration à Madame Elisabeth LALESART) Mesdames Elisabeth LALESART, Stéphanie LEITE).

Adopte l'exposé qui précède,

Décide de déterminer les modalités d'attribution de subventions telles qu'elles ressortent du tableau ci-dessus ;

Décide de se prononcer sur l'attribution de ces subventions, lesquelles sont traduites dans le Budget Supplémentaire de la Commune, exercice 2014, présenté en la présente séance.

Dit que la dépense d'un montant global de **4 466 €** est inscrite au compte 6574- Subventions de fonctionnement aux Associations et autres organismes de droit privé – du Budget Supplémentaire de la Commune, exercice 2014, présenté en la présente séance.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

Signature électronique

Philippe BARTHELEMY